

298140 - La raison du choix du Ramadan pour la pratique cultuelle qui le caractérise?

La question

Pourquoi le Messager (Bénédiction et salut soient sur lui) a-t-il choisi le mois de Ramadan pour s'y livrer à la pratique cultuelle qui lui est consacrée?

La réponse détaillée

Premièrement, Allah le Transcendant, le Très-haut est le Très savant, le Très sage. Le croyant peut savoir la sagesse qui sou tend les dispositions de la loi religieuse comme il peut ne pas la savoir. Cela l'amène à dire à la suite des anges: « Ils dirent: «**Gloire à Toi! Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous a appris. Certes c'est Toi l'Omniscient, le Sage.**» » (Coran,2:32)

Allah le Très-haut peut privilégier des temps par rapport à d'autres comme Il peut éllever des créatures au-dessus d'autres. Il est le Transcendant et le Digne de louange. Il réserve Sa miséricorde à celui qui Lui plait.

Nous ne connaissons pas avec certitude la sagesse qui sou tend le choix du mois de Ramadan pour abriter la pratique cultuelle (qui le caractérise).

Allah le Majestueux, le Créateur de la créature, le Roi absolu, est le Créateur du temps. C'est Lui qui a accordé plus d'honneur aux uns qu'aux autres. Il est le Créateur de l'espace qui en a privilégié des partis par rapport à d'autres , créé les fidèles serviteurs et choisi les uns parmi d'autres. Tout cela révèle la perfection de Sa grandeur que nul ne peut cerner. C'est pour confirmer Sa plénitude qui reste insaisissable pour les créatures que le Très-haut dit: « Ils n'ont pas estimé Allah à sa juste valeur; Allah est certes Fort et Puissant. Allah choisit des messagers parmi les Anges et parmi les hommes. Allah est Audient et Clairvoyant. Il sait ce qui est devant eux et derrière eux. Et c'est vers Allah que tout retournera. Ô vous qui croyez! Inclinez-vous, prosternez-vous, adorez votre Seigneur, et faites le bien. Peut-être réussirez vous·Et luttez pour Allah avec tout l'effort qu'Il mérite. C'est Lui qui vous a élus; et Il ne vous a imposé aucune gêne

dans la religion, celle de votre père Abraham, lequel vous a déjà nommés «**Musulmans**» avant (ce Livre) et dans ce (Livre), afin que le Messager soit témoin contre vous, et que vous soyez vous-mêmes témoins contre les gens. Accomplissez donc la Ṣalāt, acquittez la Zakāt et attachez-vous fortement à Allah. C'est Lui votre Maître. Quel Excellent Maître! Et quel Excellent Soutien! » (Coran,22:74-78)

C'est encore pour révéler la perfection de Sa volonté absolue, la grandeur de Sa souveraineté et Son autorité transcendante que le Très-haut dit: « Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Noé, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus: «**Etablissez la religion; et n'en faites pas un sujet de divisions**». Ce à quoi tu appelles les associateurs leur paraît énorme Allah élit et rapproche de Lui qui Il veut et guide vers Lui celui qui se repente. » (Coran,42:13) Il dit encore: «**Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit; il ne leur a jamais appartenu de choisir. Gloire à Allah! Il transcende ce qu'ils associent à Lui!**» (Coran,28:68)

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «**Le choix ne leur revient pas car il est réservé au Seul Créateur. Etant le Seul à avoir tout créé, Il demeure le seul à choisir. Nul ne peut créer ou choisir indépendamment de Lui. Il connaît mieux que tout autre l'objet de Son choix, ce qu'Il agrée et ce qui mérite Son choix comme ce qui ne le mérite pas. Nul ne s'associe à Lui en cela.** » Plus loin, il poursuit: « Quand tu réfléchis sur les conditions des créatures , tu t'aperçois que le choix tel qu'il est spécifié prouve la souveraineté du Très-haut, Son unicité, la perfection de Sa sagesse, de Son savoir et Sa puissance. Tu trouves aussi qu'Il est Allah et que nul ne l'est en dehors de Lui et qu'Il n'a pas d'associé qui puisse créer , choisir et gérer comme Il le fait.

Le choix, la gestion et la spécification dont on constate les effets sur le monde relèvent des plus grands signes de Sa souveraineté et des plus importants témoins de Son unicité entre autres attributs de perfection qui attestent la véracité de Ses messagers. Nous allons faire allusion à une infime partie de tout cela qui donne une idée de ce qui est au-delà:

« Allah a créé les sept cieux et choisi le septième pour y loger les anges rapprochés et l'endroit le plus proche de Ses Siège et Trône et y a placé des créatures de Son choix. Dès lors, ce ciel est

supérieur aux autres et il l'aurait été rien que pour sa proximité avec le Très-haut, le Béni. Cette distinction réservée au septième ciel, nonobstant l'égalité de principe des cieux, fait partie des preuves de la perfection de Ses puissance et sagesse puisqu'elle prouve qu'Il crée et choisit ce qu'Il veut.

« Relève du même ordre la préférence par le Transcendant du paradis dit Firdaws aux autres paradis en ceci que son toit constitue Son Trône. Selon certains traditions: « **Allah le Transcendant l'a certes planté de Sa propre main et l'a réservé à l'élite parmi ses créatures.** »

« Relève encore du même ordre le choix des anges élus au sein de leurs semblables tels Gabriel, Michael et Israfeal..Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) disait : « **Seigneur, Maître de Gabriel, de Michael et d'Israfeal, Créateur des cieux et de la terre, Connaisseur de l'invisible et du visible. Toi, qui tranches les différends qui opposent Tes fidèles serviteurs, guide-moi par Ta grâce vers la Vérité objet de leurs divergences car Tu guides qui Tu veux vers le chemin droit.** » Il a cité trois des anges en raison de leur perfection dans leurs spécificités , le choix dont ils sont l'objet et leur proximité d'Allah. Que d'anges au ciel qui sont tus pour ne nommer que les trois! Gabriel est le transmetteur de la révélation qui fait vivre les coeurs et les âmes. Michael est chargé de la pluie qui redonne la vie à la terre, aux animaux et végétaux. Israfeal est le dépositaire de la trompette dans laquelle il souffle pour ressusciter les morts avec la permission d'Allah et les faire sortir de leurs tombes... » Extrait de Zaad al-Maad (1/42) et pages suivantes. Plus loin, Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) reprend après quelques développements: « **Il en est de même pour la préférence par Allah de certains jours et mois par rapport à d'autres. C'est ainsi que le meilleur des jours auprès d'Allah reste le jour du Sacrifice et du grand pèlerinage.Le mois de Ramadan est le meilleur des mois et ses dix dernières nuit les meilleures nuits (de l'année) et la nuit du Destin meilleure que mille mois.** »

« **Il s'agit d'indiquer qu'Allah le Transcendant et Très-haut a choisi de chacune des espèces créées la meilleure et Se l'est réservée et l'a agréée comme Il ne l'a fait pour aucune autre. En vérité, Allah est bon et n'aime que ce qui l'est. Il n'agrée ni acte, ni parole ni aumône**

que quand ils sont bons. Car seule la bonne chose peut être l'objet du choix du Très-haut. »

Extrait de Zaad al-Maad (1/54,57,64)

Deuxièmement, le fait pour le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) de consacrer le mois de Ramadan aux pratiques cultuelles, notamment le jeûne..S'il s'agit de ce qu'il en a fait après son investiture de la prophétie, il n'a agi que conformément à la révélation que le Très-haut lui a faite. C'est en fait ce Dernier qui a choisi le mois pour Ses fidèles serviteurs et leur a donné l'ordre de le jeûner et d'y accomplir plus de pratiques cultuelles que dans les autres mois, comme il a été expliqué dans la première question.

« Si la présente question porte sur la dévotion du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) telle qu'il s'y livrait dans la grotte de Hiraa avant la réception de la Révélation et son investiture de la prophétie, nous n'en connaissons pas les détails ni l'état dans lequel il se trouvait alors. La connaissance ou l'ignorance de telles choses n'ont rien à voir avec la religion.Car celle-ci, comme la loi religieuse applicable à tous les fidèles serviteurs, se limite à son apport reçu après son investiture de la prophétie. Nous n'avons pas reçu l'ordre de le suivre dans ce qu'il faisait auparavant.

« Des ulémas ont mentionné que ses actes de cette période peuvent relever des survivances de la religion d'Ibrahim (psl) qu'il aurait reçu au même titre que d'autres dévots qui adoraient Allah selon la religion d'Ibrahim (psl) avant qu'Allah ne révèle à Son prophète la loi qu'il a transmise.. »

L'érudit, at-Tahir ibn Achour (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « **On a choisi le mois de Ramadan parmi les mois pour l'avoir honoré de la révélation coranique. Du moment que celle-ci visait à distinguer et guider la Umma, il était pertinent que ce qui est apte à assurer la purification des âmes et leur rapprochement de l'état angélique se trouve dans ce mois...Je crois fortement que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) marquait sa dévotion dans la grotte de Hiraa par le jeûne de quelques jours avant sa réception de la révélation divine. Cela pouvait provenir d'une inspiration d'Allah le Très-haut comprenant des éléments de la religion droite (d'Ibrahim). Quand Allah lui révéla le**

jeûne du mois de Ramadan , il ordonna à la communauté musulmane de l'observer. »

Extrait de at-Tahriir wa at-tanwiir (2/173)

Allah le sait mieux.